



LE LOGEMENT AURA BIENTÔT SA CARTE VITALE.

Par Jean-Pierre JUILLE - ICH BUSINESS NEWS - Publié le 31/10/2014

Le groupe de travail du Plan Bâtiment Durable sur la carte vitale du logement, co-piloté par Emmanuel Cau, vice-président du conseil régional Nord-Pas-de-Calais et André Pouget, gérant du bureau d'études Pouget Consultants a présenté ce jeudi 29 octobre le résultat de ses travaux.

On doit s'attendre à "un véritable choc de simplification", "On ne pourra pas y couper si l'on veut répondre convenablement aux enjeux de construction et d'efficacité énergétique", selon Philippe Pelletier, le président du Plan. Le rapport détaille le concept de « carte vitale du logement », expliqué dans

L'article 4 bis du projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte : « Afin d'améliorer la connaissance d'un logement par son propriétaire ou occupant et de favoriser la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique, un carnet numérique de suivi et d'entretien du logement est créé pour tous les immeubles privés à usage d'habitation. ».

La « carte vitale du logement » est une création issue d'un précédent rapport du « Plan Bat' » intitulé « BIM et gestion du patrimoine » (co-rapporteurs Pierre Mit, président de l'Untec et Frank Hovorka de la Caisse des Dépôts et Consignations).